

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
7 NOVEMBRE 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 7 novembre 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2016-11-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 142 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

**(DISPENSE)**

2016-11-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 7 et 24 octobre 2016 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-03

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De monsieur Benoit Tessier, de la compagnie R. Tessier & fils Inc. invitant la population à aller visiter leurs nouvelles installations situées au 138 rue de l'Église à Saint-Narcisse, les 9,10 et 11 novembre prochain entre 9h00 et 16h00.
- De monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française nous informant que les agents de développement culturel qui œuvrent dans les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications peuvent nous appuyer dans les démarches de protection et de mise en valeur de notre patrimoine. De plus, il est de notre responsabilité d'informer le Ministère quand un immeuble d'intérêt patrimonial ou une Église située à l'intérieur de nos limites qui ne possède pas de statut juridique est mis en vente ou susceptible d'être détruit.
- De monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, nous informant de l'intention du gouvernement du Québec de modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires afin d'accroître la présence du français dans l'affichage.
- De monsieur Serge Lavoie, CPA auditeur CGA, de la firme S. Lavoie CPA Inc. nous offrant leurs services pour nos besoins d'audit.
- De Diabète Québec sollicitant notre appui financier, afin de soutenir les personnes atteintes de cette maladie.
- De la Fondation des services sociaux et des soins de santé de l'Énergie (SSS de l'Énergie) nous sollicitant à donner à leur fondation.
- De monsieur Louis Beudet, président de la Fondation Claude-Mongrain, nous sollicitant à une contribution financière qui sera retournée à un ou plusieurs athlètes.

**(DE MADAME)**

- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'AFEAS de Saint-Narcisse, nous remerciant pour l'utilisation du centre communautaire le 19 octobre dernier pour leur partie de cartes annuelle. Le tarif minimum de 75\$ a été facturé.
- De monsieur Heidi Rathjen, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac nous informant que notre résolution adoptée en 2015 a contribué à faire avancer le projet Loi afin de réduire le taux de tabagisme à 10% en 10 ans.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Contribution financière-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous informe qu'il nous accorde une aide financière supplémentaire de 16 000\$ dans le cadre de l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Cette aide sera échelonnée sur trois années budgétaires et sera utilisée pour refaire le pavage de la route du Moulin.

#### **Réponse du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), suite à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU**

Monsieur Jean-François Bellemare, directeur général du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe que notre projet de décroisement et prolongement des réseaux sanitaire et pluvial, présenté dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), n'a pas été retenu étant donné l'épuisement monétaire de l'enveloppe du programme. Il nous informe également que le gouvernement du Canada a déjà annoncé une seconde phase à son plan d'infrastructure.

#### **Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2017**

Monsieur Bernard Guay, directeur du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe qu'il a approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date de ce jour, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2017. La proportion médiane sera de 92%, alors qu'elle était à 100% en 2016 et le facteur comparatif sera à 1.09, alors qu'il était fixé à 1.00 en 2016.

#### **Journée Nationale de la Culture Entrepreneuriale**

Monsieur Sylvain Paquette, de Solution Mobile NTG a été retenu comme jeune entrepreneur de 18 à 35 ans, dans le cadre d'une activité visant à promouvoir l'entrepreneuriat-jeunesse sur le territoire de la municipalité. Cette activité est organisée en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux

#### **Règlement numéro 2016-95 modifiant le règlement numéro 2012-79 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe qu'à la séance ordinaire du 21 septembre 2016, le règlement numéro 2016-95 modifiant le règlement numéro 2012-79 a été adopté par les membres du conseil de la MRC des Chenaux.

**(RÈGLEMENT)**

**Règlement numéro 2016-96 édictant son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020, de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe qu'à la séance ordinaire du 31 août dernier, le règlement numéro 2016-96 a été adopté par les membres du conseil de la MRC des Chenaux. Ce règlement édicte le plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 de la MRC des Chenaux.

**Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : offre de protections additionnelles du groupe PMA assurances**

Le groupe PMA assurances nous offre la possibilité d'avoir des protections additionnelles à notre police d'assurance dont :

- Tremblement de terre, franchise 10% ou 100 000\$ minimums. La prime annuelle est de 1 640\$.
- Inondation, franchise de 25 000\$ (excepté informatique 10 000\$). La prime annuelle est de 1 640\$.
- Responsabilité civile, surprime pour augmenter la limite de 2 000 000\$ à 3 000 000\$. La prime annuelle est de 586\$.
- Avenant C-21, la prime annuelle est de 1 000\$. Cette protection permet la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre l'assuré en vertu de la Loi C-21, jusqu'à concurrence de 100 000\$ par poursuite de 250 000\$ par année.
- Assurance accident aux pompiers et premiers répondants avec indemnité, limite de 250 000\$ pour moins de 26 pompiers. La prime annuelle est de 1 463\$.
- Assurance accident aux cadres et dirigeants, la limite est de 100 000\$. Cette protection couvre tous les membres du conseil et tous les autres employés de la municipalité participante, excluant les pompiers et les agents de police à temps plein. La prime annuelle minimum est de 350\$.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2016-11-04

**Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de novembre 2016 et le paiement en est autorisé. Adoptée à l'unanimité.

2016-11-05

**Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU** la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Laurent Lessard, au montant maximal de 16 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00024182-1-37240(04)-2015-05-18-51;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de pavage sur la Route du Moulin;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 22 353,81\$ incluant l'ouvrage spécialisé, les salaires, l'achat des matériaux et les taxes nettes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans la Route du Moulin pour un montant 22 353,81\$ et demande le déboursement de la subvention au montant 6 400\$ pour l'année budgétaire 2016-2017, de 6 400\$ pour l'année budgétaire 2017-2018 et de 3 200\$ pour l'année budgétaire 2018-2019;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sont joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-06

**Décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Sindy Hébert et de monsieur Louis St-Arnaud**

**ATTENDU** la nature de la demande de madame Sindy Hébert et de monsieur Louis St-Arnaud pour leur permettre de régulariser un bâtiment accessoire déjà construit qui se situe à l'intérieur de la marge avant à une distance de 4,07 mètres de la ligne avant de la rue Genest contrevenant à l'article 7.6 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

**ATTENDU** que le bâtiment accessoire est déjà construit;

**ATTENDU** que la norme prescrite pour une marge avant est de 7,6 mètres ;

**ATTENDU** que la topographie ne permet pas la construction d'un nouveau bâtiment principal du côté Nord-Est de la rue Genest, entre la rue des Lilas et la rue Philippe-Baril;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que le cabanon n'est pas imposant et se fond bien dans la végétation;

**ATTENDU** que le cabanon a une largeur de 3,12 mètres et une longueur de 6,18 mètres et a permis de créer un écran d'intimité sur la cour arrière, ainsi qu'un espace de jeux à l'abri du soleil pour les enfants;

**ATTENDU** que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 286, rue des Lilas à Saint-Narcisse;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation de madame Sindy Hébert et de monsieur Louis St-Arnaud tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme et qu'aucune transformation et modification ne sera acceptée à ce bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-07

**Demande du Club de la FADOQ pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes**

**ATTENDU** la demande de madame Solange Boutet, présidente du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc., afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra au Centre communautaire le 10 décembre prochain ;

**ATTENDU** la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc. en offrant le vin d'honneur lors de leur souper des Fêtes du 10 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-08

**Participation de la municipalité au Gala reconnaissance-Gala Artisan**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse participera en tant que partenaire au Gala reconnaissance-Gala Artisan le 11 novembre prochain;

**ATTENDU** que pour la tenue de cet événement, la Communauté entrepreneuriale des Chenaux nous sollicite pour l'achat de 8 billets;

**ATTENDU** que plusieurs entreprises de la MRC des Chenaux et de Saint-Narcisse seront mises en nomination;

**ATTENDU** que le Gala aura lieu à Notre-Dame-du-Mont-Carmel à la salle paroissiale (3991, Mgr Béliveau);  
**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'achat de 8 billets au coût de 75\$ chacun pour un montant total de 600\$.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-09

**Le 58<sup>e</sup> téléthon du Noël du Pauvre, invitation à y souscrire**

**ATTENDU** l'organisation du 58<sup>e</sup> Téléthon du Noël du Pauvre qui sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17h00 à minuit et qui se tiendra au Centre d'action bénévole le 2 décembre prochain sous la forme d'une collecte de dons en argent;

**ATTENDU** que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés : chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

**ATTENDU** que le conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de cent dollars (100\$).

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-10

**Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017**

**ATTENDU** que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, lesquelles se tiendront le lundi, sauf au mois de septembre où elle se tiendra un mardi et débutera à 19h30 :

|             |            |
|-------------|------------|
| 9 janvier   | 6 février  |
| 6 mars      | 3 avril    |
| 1 mai       | 5 juin     |
| 3 juillet   | 7 août     |
| 5 septembre | 2 octobre  |
| 6 novembre  | 4 décembre |

(QU'UN)

**QU'UN** avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-11

**Paiement à monsieur Alex Gignac Rousseau pour ses frais de déplacement de fin de semaine en période estivale 2016**

**ATTENDU** que monsieur Alex Gignac Rousseau effectue des allers et retours pour l'ouverture des jeux d'eau les samedis et dimanches tout au long de la période estivale;

**ATTENDU** que monsieur Rousseau utilise son véhicule personnel pour les allers et retours;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil consent à verser un montant de 100,80\$ pour ses frais de déplacement, montant établi comme suit : 32 journées x 7 km x 0,45\$/km.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-12

**Calendrier municipal 2017: acceptation de l'offre d'imprimerie Gignac Offset**

**ATTENDU** que la municipalité, en collaboration avec la Caisse populaire de la Moraine, produit annuellement un calendrier municipal;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une offre pour l'impression du calendrier municipal 2017, soit :

Imprimerie Gignac Offset : 1 380,00\$, taxes en sus;

**ATTENDU** la participation financière probable de la caisse populaire de la Moraine.

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme d'Imprimerie Gignac Offset au montant de 1 380,00\$, taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-13

**Saison hivernale 2016-2017 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde**

**ATTENDU** que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

(ATTENDU)



**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 11 novembre 2016 à 17h01 au 24 mars 2017 à 17h00;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**QUE** cet horaire soit annexé à la page 150 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 150\$ pour la saison 2016-2017.

**QU'**un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-14

**Nomination d'un représentant (élu municipal) et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2017**

**ATTENDU** la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

**ATTENDU** que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du Conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 de cette municipalité, comme représentante du Conseil auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-15

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme de formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel**

**ATTENDU** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse prévoit la formation d'un pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-16

**REMERCIEMENT, au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET)**

**ATTENDU** qu'une demande a été faite par voie de résolution au MTMDET, le 6 septembre dernier;

**ATTENDU** que l'objet de cette demande était que le MTMDET procède à la coupe des herbes hautes dans son emprise le long de la route 352, entre le 2<sup>e</sup> Rang et la route 359, afin que ce tronçon de la municipalité de Saint-Narcisse soit entretenu ;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans un court délai et à la grande satisfaction du conseil municipal ;

**ATTENDU** que plusieurs citoyens de la municipalité ont parlé positivement de ces travaux réalisés par le MTMDET;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse remercie chaleureusement le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'excellent travail de coupe des herbes hautes dans son emprise le long de la route 352, entre le 2<sup>e</sup> Rang et la route 359, afin que ce tronçon de la municipalité de Saint-Narcisse soit entretenu et en plus de réaliser les travaux dans un court délai.

**QUE** cette résolution soit expédiée en copie conforme à :

Monsieur Daniel Leclerc, Chef de centre de services, centre de services de Shawinigan, direction de la Mauricie-Centre-du-Québec et à monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de Motion **Établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la transformation de bâtiment dans le secteur central de la municipalité de Saint-Narcisse, avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion, de la présentation d'un règlement établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation de bâtiments dans certains secteurs de la municipalité de Saint-Narcisse.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Marcel Mongrain, remercie le conseil pour l'aménagement du terrain de pétanque. De plus il demande au conseil s'il y a de l'avancement afin de donner un meilleur accès internet dans les rangs de la municipalité. Monsieur Guy Veillette, maire, l'informe qu'il a eu une rencontre en septembre avec des gens de Cogeco et que sommes toujours en attente d'une proposition de leur part.

2016-11-17

#### **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,

Appuyé par monsieur Denis Chartier

Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h49.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général